



# Palmer SuperSet Mirro-Mastic®

## Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2024 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022  
Date d'émission: 2025-06-30 Date de révision: 2025-06-30 Version: 1.0

## SECTION 1 Identification

### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	: Mélange
Nom du produit	: Palmer SuperSet Mirro-Mastic®
Code du produit	: Pas disponible

### 1.2. Autres moyens d'identification

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 1.3. Usage recommandé et restrictions d'utilisation du produit chimique

Utilisation de la substance/mélange	: Enduit d'étanchéité.
-------------------------------------	------------------------

### 1.4. Données relatives au fournisseur

#### Fabricant

Palmer Products Corporation  
146 St. Matthews Avenue  
Louisville, KY, 40207 - USA  
T 502.893.3668 Toll-Free: 800.431.6151  
[palmer@mirro-mastic.com](mailto:palmer@mirro-mastic.com)

### 1.5. Numéro de téléphone en cas d'urgence

Numéro d'urgence	: Numéro d'urgence (CHEMTREC): 1-800-424-9300 (24 Heures)
	: Numéro de téléphone d'urgence de transport (CHEMTREC): 1-800-424-9300 (24 Heures)

## SECTION 2 Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification GHS

Corrosion cutanée/irritation cutanée, Catégorie 2  
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2A  
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1  
Mutagénicité sur les cellules germinales, Catégorie 2  
Toxicité pour la reproduction, Catégorie 1B  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles, Exposition unique, Catégorie 1  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles, Exposition répétée, Catégorie 1

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage GHS

Pictogrammes de danger (GHS)



Mention d'avertissement (GHS)	: Danger
Mentions de danger (GHS)	: Provoque une irritation cutanée Peut provoquer une allergie cutanée Provoque une sévère irritation des yeux Susceptible d'induire des anomalies génétiques Peut nuire à la fertilité ou au fœtus. Risque avéré d'effets graves pour les organes (thymus).

# Palmer SuperSet Mirro-Mastic®

## Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2024 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

### Conseils de prudence (GHS)

Risque avéré d'effets graves pour les organes (système immunitaire) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée  
: Se procurer les instructions avant utilisation.  
Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.  
Ne pas respirer les poussières, fumées, gaz, brouillards, vapeurs, aérosols.  
Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation.  
Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.  
Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.  
Porter des gants de protection, vêtements de protection, protection des yeux et du visage.  
En cas d'exposition prouvée ou suspectée : Appeler un centre antipoison ou un médecin.  
En cas de contact avec la peau: Laver abondamment à l'eau.  
Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.  
En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Demander un avis médical ou consulter un médecin.  
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
Si l'irritation des yeux persiste: Demander un avis médical ou consulter un médecin.  
Garder sous clef.  
Éliminer le contenu et/ou le récipient to un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

### 2.3. Dangers non classés ailleurs

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 2.4. Toxicité aiguë inconnue

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 2.5. Toxicité aiguë inconnue

Non applicable

## SECTION 3 Composition/information sur les ingrédients

### 3.1. Substances

Non applicable

### 3.2. Mélanges

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%Poids
Calcium (carbonate de)	Calcium (carbonate de) Calcium (carbonate de) / Calcaire	n° CAS: 1317-65-3	10 - 30
N-[3-(Triméthoxysilyl)propyl]éthylénediamine	N-[3-(Triméthoxysilyl)propyl]éthylénediamine N-[3-(triméthoxysilyl)propyl]-1,2-éthanediamine	n° CAS: 1760-24-3	0,5 - 1,5
Triméthoxyvinylsilane	Triméthoxyvinylsilane Silane, éthényltriméthoxy-	n° CAS: 2768-02-7	0,5 - 1,5

# Palmer SuperSet Mirro-Mastic®

## Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2024 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%Poids
Dibutylbis(pentane-2,4-dionato-O,O')stannane	Dibutylbis(pentane-2,4-dionato-O,O')stannane Dibutylbis(pentane-2,4-dionato-O,O')tin / Dibutyl bis(2,4-pentanedionate)tin / Tin, dibutylbis(2,4-pentanedionate-O,O') / Tin, dibutylbis(2,4-pentanedionate-.kappa.O,.kappa.O'), (OC-6-11)- / Tin, dibutylbis(2,4-pentanedionate-.kappa.O2,.kappa.O4)-, (OC-6-11)- / Dibutyltin bis(2,4-pentanedionate) / Dibutyltin bis(acetylacetone) / Di-n-butyltin bis(acetylacetone)	n° CAS: 22673-19-4	0,1 - 1
Silices cristallines (quartz)	Silices cristallines (quartz) Sable quartzeux	n° CAS: 14808-60-7	0,1 - 1

\*Nom chimique, numéro CAS et/ou la concentration exacte ont été tenus au secret commercial

## SECTION 4 Premiers soins

### 4.1. Description des premiers soins nécessaires

- Premiers soins général : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- Premiers soins après inhalation : S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin en cas de malaise.
- Premiers soins après contact avec la peau : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment Eau. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.
- Premiers soins après contact oculaire : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.
- Premiers soins après ingestion : Si le produit a été ingéré, ne PAS provoquer le vomissement à moins que ceci ait été demandé par du personnel médical. Ne jamais administrer quoi que ce soit par voie orale à une personne inconsciente. Consulter un médecin en cas de malaise.

### 4.2. Symptômes/effets les plus importants, aigus ou retardés

- Symptômes/effets : Risque avéré d'effets graves pour les organes (thymus).
- Symptômes/effets après inhalation : Peut causer une irritation des voies respiratoires.
- Symptômes/effets après contact avec la peau : Provoque une irritation cutanée. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, des dessèchements, une délipidation et une gerçure de la peau. Peut provoquer une allergie cutanée.
- Symptômes/effets après contact oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement de la conjonctive.
- Symptômes/effets après ingestion : Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.
- Symptômes chroniques : Susceptible d'induire des anomalies génétiques. Peut nuire à la fertilité ou au fœtus. Provoque des lésions aux organes (système immunitaire) par une exposition prolongée ou répétée.

### 4.3. Indications quant à la nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

- Autre avis médical ou traitement : Des symptômes peuvent apparaître ultérieurement. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

# Palmer SuperSet Mirro-Mastic®

## Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2024 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

### SECTION 5 Mesures à prendre en cas d'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinctions appropriés (et non appropriés)

- Moyens d'extinction appropriés : Utiliser un agent extincteur approprié pour étouffer l'incendie avoisinant.  
Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un jet d'eau.

#### 5.2. Dangers spécifiques du produit

- Danger d'incendie : Les produits de combustion peuvent inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone. Oxydes d'azote. Aldéhydes. Méthanol. Des vapeurs irritantes.

#### 5.3. Équipements spéciaux de protection et précautions pour les pompiers

- Protection en cas d'incendie : Rester en amont du vent par rapport à l'incendie. Porter un habit pare feu complet incluant un équipement de respiration (SCBA).

### SECTION 6 Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

#### 6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

- Mesures générales : Porter les vêtements protecteurs recommandés dans la section 8. Isoler la zone de danger et interdire l'accès au personnel non protégé et non autorisé.

##### Pour les non-sauveteurs

Pas d'informations complémentaires disponibles

##### Pour les sauveteurs

- Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement. Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

#### 6.2. Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage

- Pour la rétention : Contenir le déversement puis le placer ensuite dans un conteneur adapté. Ne pas laisser s'écouler dans les égouts ni dans les cours d'eau. Utiliser l'équipement de protection individuelle (EPI) approprié.  
Procédés de nettoyage : Déblayer la substance avec une pelle et la placer dans un conteneur de récupération. Ventiler la zone.

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle"

### SECTION 7 Manutention et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour assurer la manutention dans des conditions de sécurité

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les poussières, fumées, gaz, brouillards, aérosols, vapeurs. Ne pas avaler. Manipuler et ouvrir les conteneurs avec précaution. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.  
Mesures d'hygiène : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Bien se laver les mains, les avant-bras et le visage après la manipulation.

#### 7.2. Stockage dans des conditions de sécurité en tenant compte de toutes incompatibilités éventuelles

- Conditions de stockage : Conserver hors de la portée des enfants. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Protéger de la chaleur. Conserver dans un endroit frais et sec, loin des matériaux incompatibles.

# Palmer SuperSet Mirro-Mastic®

## Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2024 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

### SECTION 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Calcium (carbonate de) (1317-65-3)	
USA - OSHA - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
OSHA PEL TWA	15 mg/m <sup>3</sup> (total dust) 5 mg/m <sup>3</sup> (respirable fraction)
USA - NIOSH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
NIOSH REL (TWA)	10 mg/m <sup>3</sup> (total dust) 5 mg/m <sup>3</sup> (respirable dust)
Silices cristallines (quartz) (14808-60-7)	
USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
ACGIH® TLV® TWA	0,025 mg/m <sup>3</sup> (respirable particulate matter)
ACGIH catégorie chimique	Suspected Human Carcinogen
USA - OSHA - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Quartz (Total Dust) (Silica: Crystalline)
OSHA PEL TWA	50 µg/m <sup>3</sup> (Respirable crystalline silica)
Remarque (OSHA)	Table Z-3. For OSHA PEL (TWA) use formula: (30 mg/m <sup>3</sup> / (%SiO <sub>2</sub> +2)) for mg/m <sup>3</sup> . CAS No. source: eCFR Table Z-1.
Référence réglementaire (US-OSHA)	OSHA Annotated Table Z-3 Mineral Dusts
USA - IDLH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
IDLH	50 mg/m <sup>3</sup> (respirable dust)
USA - NIOSH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
NIOSH REL (TWA)	0,05 mg/m <sup>3</sup> (respirable dust)

#### 8.2. Contrôles d'ingénierie appropriés

- Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Prévoir des rince-œil et des douches accessibles facilement.
- Contrôle de l'exposition de l'environnement : Maintenir les niveaux sous les seuils de la protection environnementale de la communauté. Éviter le rejet dans l'environnement.

#### 8.3. Mesures de protection individuelle, telles que l'emploi d'équipements de protection individuelle

<b>Protection des mains:</b>
Porter des gants appropriés résistant aux produits chimiques. Consulter l'information produit du fournisseur des gants sur la compatibilité du matériau et de son épaisseur.
<b>Protection oculaire:</b>
Porter un appareil de protection des yeux/du visage
<b>Protection de la peau et du corps:</b>
Porter un vêtement de protection approprié

# Palmer SuperSet Mirro-Mastic®

## Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2024 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

### Protection des voies respiratoires:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu. La FDS ne peut pas fournir des directives complètes et détaillées en matière de protection des voies respiratoires. Le choix de l'appareil respiratoire doit être fait par une personne qualifiée après évaluation de la situation de travail.

### Autres informations:

Ne pas manger, fumer ou boire là où la substance est manipulée, traitée ou stockée. Se laver les mains minutieusement avant de manger ou de fumer. Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité.

## SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Propriétés physiques et chimiques de base

État physique	: Solide
Apparence	: Opaque. Pâte.
Couleur	: Aucune donnée disponible
Odeur	: Semblable à de la menthe
Seuil olfactif	: Douce.
pH	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Ininflammable.
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20°C/ 68 °F	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Masse volumique	: 1,5 – 1,7 g/ml
Solubilité	: Insoluble dans l'eau.
Coefficient de partage n-octanol/eau	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible
Caractéristiques d'une particule	: Aucune donnée disponible

### N-[3-(Triméthoxysilyl)propyl]éthylènediamine

Point d'éclair	98 °C Atm. press.: 101,3 kPa
----------------	------------------------------

### Triméthoxyvinylsilane

Point d'ébullition	123 °C Atm. press.: 1013 hPa Décomposition: 'non'
Point d'éclair	23 °C (coupe fermée)
Pression de la vapeur	11,9 hPa Temp.: 20 °C

### Dibutylbis(pentane-2,4-dionato-O,O')stannane

Point d'éclair	87 °C Atm. press.: 1007,8 hPa
Pression de la vapeur	0,038 Pa Temp.: 25 °C

# Palmer SuperSet Mirro-Mastic®

## Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2024 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

### Silices cristallines (quartz)

Point d'ébullition	2230 °C
--------------------	---------

### 9.2. Données (supplémentaires) concernant certaines classes de danger physique

Teneur en COV : < 23 g/l (moins d'eau et exempt de solvants)

## SECTION 10 Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

### 10.3. Risque de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

### 10.4. Conditions à éviter

Chaleur. Matières incompatibles.

### 10.5. Matériaux incompatibles

Oxydants puissants. Eau. Humidité.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Peut inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone. Oxydes d'azote. Aldéhydes. Méthanol. Des vapeurs irritantes.

## SECTION 11 Données toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (voie orale) : Non classé

Toxicité aiguë (voie cutanée) : Non classé

Toxicité aiguë (inhalation) : Non classé

### N-[3-(Triméthoxysilyl)propyl]éthylènediamine (1760-24-3)

DL50 orale rat	2413 mg/kg (Source: EPA HPV)
DL50 cutanée lapin	> 2009 mg/kg (Source: ECHA API)
CL50 inhalation rat	1,49 – 2,44 mg/l air Animal: rat, Guideline: EPA OPPTS 870.1300 (Acute inhalation toxicity), Guideline: OECD Guideline 403 (Acute Inhalation Toxicity)

### Triméthoxyvinylsilane (2768-02-7)

DL50 orale rat	7340 µl/kg (Source: NLM_CIP)
DL50 cutanée lapin	3,54 ml/kg (Source: ECHA API)
CL50 inhalation rat	16,8 mg/l/4h

### Dibutylbis(pentane-2,4-dionato-O,O')stannane (22673-19-4)

DL50 orale rat	1864 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: female, Guideline: OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity), Guideline: EU Method B.1 (Acute Toxicity (Oral)), 95% CL: 1039 - 3344
----------------	--

# Palmer SuperSet Mirro-Mastic®

## Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2024 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

### Dibutylbis(pentane-2,4-dionato-O,O')stannane (22673-19-4)

DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg (Source: ECHA_API)
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
Cancérogénicité	: Non classé Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation. La silice cristallisée inhalable, sous forme de quartz ou de cristobalite, provenant de sources professionnelles, figure sur la liste des agents cancérogènes pour les poumons du Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) et du National Toxicology Program (NTP). Une exposition prolongée à la silice cristallisée inhalable peut entraîner la silicose, une maladie des poumons, pouvant entraîner l'invalidité. Bien qu'une susceptibilité personnelle à une exposition donnée à la poussière de silice puisse influer sur l'incidence de contracter la silicose et sur la gravité de la maladie, des risques sont clairement associés à la quantité de poussière à laquelle l'on est exposé ainsi que la durée (généralement calculée en années) de l'exposition.
Toxicité pour la reproduction	: Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

### Triméthoxyvinylsilane (2768-02-7)

NOAEL (animal/mâle, F0/P)	1000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: male, Guideline: OECD Combined Repeated Dose and Reproductive / Developmental Toxicity Screening Test (Precursor Protocol of GL 422)
NOAEL (animal/femelle, F0/P)	250 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: female, Guideline: OECD Combined Repeated Dose and Reproductive / Developmental Toxicity Screening Test (Precursor Protocol of GL 422)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)

: Risque avéré d'effets graves pour les organes (thymus).

### Dibutylbis(pentane-2,4-dionato-O,O')stannane (22673-19-4)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	Causes damage to organs.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	: Risque avéré d'effets graves pour les organes (système immunitaire) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

### Calcium (carbonate de) (1317-65-3)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
--	--

### N-[3-(Triméthoxysilyl)propyl]éthylènediamine (1760-24-3)

NOAEL (oral, rat, 90 jours)	≥ 500 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 422 (Combined Repeated Dose Toxicity Study with the Reproduction / Developmental Toxicity Screening Test)
NOAEL (dermique, rat/lapin, 90 jours)	≥ 1545 mg/kg de poids corporel Animal: rat
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

### Triméthoxyvinylsilane (2768-02-7)

LOAEL (oral, rat, 90 jours)	62,5 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 422 (Combined Repeated Dose Toxicity Study with the Reproduction / Developmental Toxicity Screening Test)
-----------------------------	---

# Palmer SuperSet Mirro-Mastic®

## Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2024 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

Triméthoxyvinylsilane (2768-02-7)	
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	< 62,5 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 422 (Combined Repeated Dose Toxicity Study with the Reproduction / Developmental Toxicity Screening Test)
Dibutylbis(pentane-2,4-dionato-O,O')stannane (22673-19-4)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Danger par aspiration	: Non classé
Palmer SuperSet Mirro-Mastic®	
Viscosité, cinématique	Aucune donnée disponible
Calcium (carbonate de) (1317-65-3)	
Viscosité, cinématique	Aucune donnée disponible
N-[3-(Triméthoxysilyl)propyl]éthylènediamine (1760-24-3)	
Viscosité, cinématique	3,1 mm²/s Temp.: '20°C' Parameter: 'kinematic viscosity (in mm²/s)'
Triméthoxyvinylsilane (2768-02-7)	
Viscosité, cinématique	0,7 mm²/s Temp.: '20°C' Parameter: 'kinematic viscosity (in mm²/s)'
Dibutylbis(pentane-2,4-dionato-O,O')stannane (22673-19-4)	
Viscosité, cinématique	1410,671 mm²/s
Silices cristallines (quartz) (14808-60-7)	
Viscosité, cinématique	Aucune donnée disponible
Symptômes/effets	: Risque avéré d'effets graves pour les organes (thymus).
Symptômes/effets après inhalation	: Peut causer une irritation des voies respiratoires.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Provoque une irritation cutanée. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, des dessèchements, une délipidation et une gerçure de la peau. Peut provoquer une allergie cutanée.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement de la conjonctive.
Symptômes/effets après ingestion	: Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.
Symptômes chroniques	: Susceptible d'induire des anomalies génétiques. Peut nuire à la fertilité ou au fœtus. Provoque des lésions aux organes (système immunitaire) par une exposition prolongée ou répétée.
Autres informations	: Voies d'exposition possibles : ingestion, inhalation, peau et yeux.

## SECTION 12 Données écologiques

### 12.1. Écotoxicité

Écologie - général : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Dangers pour le milieu aquatique – danger aigu (à court terme) : Non classé

Dangers pour le milieu aquatique – danger chronique (à long-terme) : Non classé

### N-[3-(Triméthoxysilyl)propyl]éthylènediamine (1760-24-3)

CL50 - Poisson [1]	597 mg/l Test organisms (species): Danio rerio (previous name: Brachydanio rerio)
--------------------	---

| CE50 - Crustacés [1] | 81 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna |

# Palmer SuperSet Mirro-Mastic®

## Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2024 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

N-[3-(Triméthoxysilyl)propyl]éthylènediamine (1760-24-3)	
CE50 72h - Algues [1]	126 mg/l Test organisms (species): Desmodesmus subspicatus (previous name: Scenedesmus subspicatus)
CE50 72h - Algues [2]	352 mg/l Test organisms (species): Desmodesmus subspicatus (previous name: Scenedesmus subspicatus)
Triméthoxyvinylsilane (2768-02-7)	
CL50 - Poisson [1]	191 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Oncorhynchus mykiss [not specified] Source: ECHA)
CE50 - Crustacés [1]	168,7 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna
CE50 72h - Algues [1]	> 957 mg/l Test organisms (species): Desmodesmus subspicatus (previous name: Scenedesmus subspicatus)
LOEC (chronique)	52,4 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'
NOEC (chronique)	28,1 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'
Dibutylbis(pentane-2,4-dionato-O,O')stannane (22673-19-4)	
CL50 - Poisson [1]	> 2 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Oryzias latipes [semi-static] Source: ECHA)
CE50 - Crustacés [1]	0,0036 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna
CE50 72h - Algues [1]	> 2 mg/l Test organisms (species): Desmodesmus subspicatus (previous name: Scenedesmus subspicatus)

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Palmer SuperSet Mirro-Mastic®	
Persistance et dégradabilité	Non établi.
Calcium (carbonate de) (1317-65-3)	
Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable
N-[3-(Triméthoxysilyl)propyl]éthylènediamine (1760-24-3)	
Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable
Triméthoxyvinylsilane (2768-02-7)	
Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable
Dibutylbis(pentane-2,4-dionato-O,O')stannane (22673-19-4)	
Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable
Silices cristallines (quartz) (14808-60-7)	
Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Palmer SuperSet Mirro-Mastic®	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

# Palmer SuperSet Mirro-Mastic®

## Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2024 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

### 12.5. Autres effets nocifs

Ozone	: Non classé
Gaz à effet de serre fluorés	: Non
Autres informations	: Aucun autre effet connu.

## SECTION 13 Données sur l'élimination

Recommandations relatives à l'élimination du produit ou de l'emballage	: Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale. Dans la mesure du possible, la production de déchets doit être évitée ou réduite au minimum.
--	---

## SECTION 14 Informations relatives au transport

En conformité avec: DOT / TMD

### 14.1. Numéro ONU

N° ONU (DOT)	: Non réglementé
N° ONU (TDG)	: Non réglementé

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle pour le transport (DOT)	: Non réglementé
Désignation officielle pour le transport (TMD)	: Non réglementé

### 14.3. Classe(s) relative(s) au transport

#### DOT

Classe(s) de danger pour le transport (DOT)	: Non réglementé
---	------------------

#### TDG

Classe(s) de danger pour le transport (TDG)	: Non réglementé
---	------------------

### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (DOT)	: Non réglementé
Groupe d'emballage (TDG)	: Non réglementé

### 14.5. Dangers environnementaux

Autres informations	: Pas d'informations supplémentaires disponibles.
---------------------	---

### 14.6. Transport en vrac

Non applicable

### 14.7. Précautions spéciales pour l'utilisateur

#### DOT

Non réglementé

#### TMD

Non réglementé

# Palmer SuperSet Mirro-Mastic®

## Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2024 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

### SECTION 15 Informations sur la réglementation

#### 15.1. Réglementations fédérales

Tous les composants de ce produit figurent à l'inventaire de la Toxic Substances Control Act (TSCA) de l'Environmental Protection Agency des États-Unis (ou en sont exclus).

Tous les composants de ce produit figurent aux inventaires canadiens LIS (Liste intérieure des substances) et LES (Liste extérieure des substances) (ou en sont exclus).

#### 15.2. Règlements internationaux

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 15.3. Règlement national

**AVERTISSEMENT:** Ce produit peut vous exposer à des agents chimiques, y compris Silice cristalline alvéolaire, identifiés par l'État de Californie comme pouvant causer le cancer, et Méthanol, reconnu par l'État de Californie comme pouvant causer des malformations congénitales ou autres effets nocifs sur la reproduction. Pour de plus amples informations, prière de consulter [www.P65Warnings.ca.gov](http://www.P65Warnings.ca.gov).

### SECTION 16 Autres informations

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2024 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

Date de révision : 2025-06-30

Date d'émission : 2025-06-30

Autres informations : Aucun.

Préparé par : Nexreg Compliance Inc.

[www.Nexreg.com](http://www.Nexreg.com)



SDS HazCom 2024 - WHMIS 2022 (Nexreg) 2025

Avis de non-responsabilité : Les énoncés, les renseignements techniques et les recommandations contenus aux présentes sont considérés comme étant fiables, mais sont fournis sans aucune garantie relativement à l'exactitude des données ou aux résultats qui peuvent être obtenus en utilisant le produit. Les renseignements contenus aux présentes concernent ce produit précis et sont fournis uniquement à titre informatif et à des fins d'examen. Palmer Products Corporation n'assume aucune responsabilité à l'égard de votre usage des renseignements ou votre recours à ceux-ci. Il est possible qu'ils ne s'appliquent plus au produit si vous l'utilisez en combinaison avec un autre produit. L'utilisateur est responsable de s'assurer de la convenance et de l'intégrité des renseignements en ce qui concerne l'usage personnel qu'il compte faire du produit. Palmer Products Corporation n'offre aucune garantie expresse ou implicite à l'égard de ce produit ni aucune autre sorte de garantie, et décline par la présente toute garantie possible, y compris, sans limitation aucune, tout garantie relative à la qualité marchande ou l'adaptation à un usage particulier. L'utilisateur est responsable de se conformer à toutes les lois, toutes les ordonnances et tous les règlements fédéraux, étatiques, provinciaux et locaux applicables.